



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
12/03/2025

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29  
Présents : 20  
Procurations : 07  
Votants : 27

**OBJET :**

**FINANCES**

====

**Convention de mise à disposition – Salle Saint Pierre**

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michelle, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BOISDRON Gisèle, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Mme DUNYACH Monique, Conseillère Municipale,  
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. le Maire,  
M. COSTE Jean-François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis, adjoint,  
M. PREHAM Anthony, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme LACOMBE Maria, adjointe,  
M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. ANGULO José, adjoint,  
Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,  
Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. PUIGMAL Patrick, Conseiller Municipal,

Absent(s) :

M. REDONDO Simon, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

L'association Saint Pierre met à la disposition de la commune de Céret, la salle Saint Pierre, propriété de l'association, située Place de la Liberté, pour 11 dates dans l'année 2025 entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 :

- Cérémonie du 8 mai (1 jour)
- Festival de Bandas : 23, 24 et 25 mai (3 jours)
- Comité de Féria : 11, 12 et 13 juillet (3 jours)
- Ronde Cérétane : 12, 13 et 14 septembre (3 jours)
- Cérémonie du 11 novembre (1 jour).

La commune versera à l'association paroissiale Saint Pierre la somme de 1000 Euros (Mille Euros) pour cette mise à disposition 2025 qui concerne les 11 dates sus mentionnées.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'association Saint Pierre.

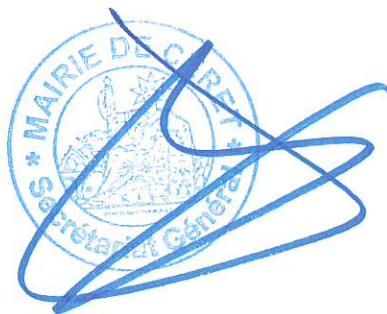
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**  
**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'association Saint Pierre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à sa bonne exécution,
- **DE VERSER** la somme de 1000.00 Euros à l'association Saint Pierre dans le cadre de cette mise à disposition,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**

**Le secrétaire de séance,**  
**Sandrine CAPEILLE**



## CONVENTION DE MISE A DISPOS SALLE SAINT PIERRE

Entre les soussignés,

L'Association Saint Pierre, représentée par Monsieur Jean-Luc LAFAYE,  
Président

et la Commune de Céret, représentée par Monsieur Michel COSTE,  
Maire ,

Il a été convenu et accepté ce qui suit :

**ARTICLE 1** : L'Association Saint Pierre met à la disposition de la commune de Céret, la Salle Saint Pierre, lui appartenant, située Place de la Liberté, pour 11 dates dans l'année 2025 entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2025 et le 31 Décembre 2025 à savoir :

- Cérémonie du 8 Mai 2025 (1 jour)
- Festival de Bandas : 23, 24, 25 Mai 2025 (3 jours)
- Comité de Féria : 11, 12 et 13 Juillet 2025 (3 jours)
- Ronde Cérétane : 12, 13 et 14 Septembre 2025 (3 jours)
- Cérémonie du 11 Novembre 2025 (1 jour)

**ARTICLE 2** : La commune versera à l'association paroissiale la somme de 1 000 Euros en contrepartie de 11 mises à disposition sur la période susmentionnée.

Fait à Céret,  
Le 3 Mars 2025

*A Céret, le 08/03/2025*

Le Maire,  
Michel COSTE



Le Président de l'Association  
Jean-Luc LAFAYE

*J. Lafaye*  
P.O.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 066-216600494-20250326-DCM502025-DE